

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DAJ 30 - 2012 DDEES 250 Approbation d'une convention de licence croisée sur la marque Raconte-moi Paris.

Mmes Lyne COHEN-SOLAL et Maïté ERRECART, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver la convention de licence de marques ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL et Maïté ERRECART, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le protocole d'accord concernant la convention de licence de marques, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le contrat.